

du 19 Juillet 1969

portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget National d'Equipement et d'Investissement - Gestion 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
 - VU l'Ordonnance n°6/PR/MFAE du 23 mars 1967, portant création de la Loterie Nationale ;
 - VU l'Ordonnance n°61/PR/MEF/DB du 30 décembre 1968, portant loi des Finances pour la Gestion 1969 ;
 - VU l'Ordonnance n°69/3/PR/MEF/DB du 13 février 1969 relative au Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 ;
 - VU l'Ordonnance n°633/MEF/DB du 10 mai 1969 complétant et modifiant le Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 ;
 - VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-24/PR/MEF-DB du 19 juillet 1969, autorisant le prélèvement sur les bénéfices réalisés par la Loterie Nationale ;
 - VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances
Le Conseil des Ministres entendu ,

ORDONNE :

Article 1er. - Le Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 est complété et modifié comme suit :

A) RECETTES

Ti-tre	Chapi-tre	Arti-cle	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Prévisions initiales	Plus values	Nouvelles prévisions
I	I	unique	Participation du Budget de Fonctionnement aux dépenses d'Investissements	-	-	-
II	II		Versement des produits et taxes	-	-	-
III	III	I	Produits des Emprunts et avances	588.000.000	-	588.000.000
		2	Aides Extérieures	-	-	-
		3	Fonds de concours	-	-	-
		4	Bénéfices de la Loterie Nationale	9.937.000	26.886.000	36.823.000
IV	IV	I	Recettes diverses	-	-	-
TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES				597.937.000	26.886.000	624.823.000

B) D E P E N S E S

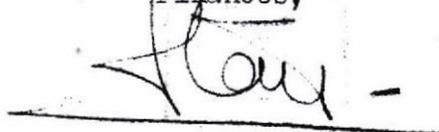
Chapitre	Article	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Dotations initiales	Crédits supplémentaires	Nouvelles dotations
403	56	Construction d'un Centre Emetteur	1.300.000	14.800.000	16.100.000
	62	Construction d'une maternité et d'un logement pour Sage-Femme à Adja-Ouéré (Pobè).....	-	3.276.000	3.276.000
	63	Construction d'un bâtiment à usage de classe et de dortoir au Lycée HOUFFON à A homey.....	-	4.500.000	4.500.000
	64	Construction d'un dispensaire à Parakou	-	560.000	560.000
	65	Construction d'une maternité dispensaire à Chabicouna (Natitingou).....	-	3.750.000	3.750.000
TOTAL DU CHAPITRE 403			116.617.000	26.886.000	143.503.000
TOTAL DES CREDITS DE PAYEMENT			597.937.000	26.886.000	624.823.000

Article 2. - Est autorisé le virement d'un crédit de francs CFA UN MILLION (1.000.000) du chapitre 201 Article 2 au chapitre 203 Article 3 du Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969.

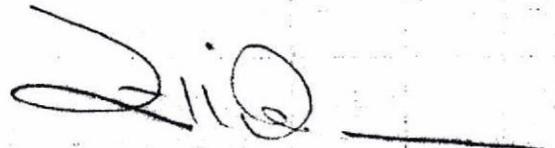
Article 3. - La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1969

par le Président de la République
 Chef du Gouvernement,
 Le Ministre de l'Economie et des
 Finances,



Stanislas-Yédomon KPOGNON



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations: PR 4 - DC 2 - DH 1 - CM 1 -
 S/Préfectures 5 - Ministères 10 - CF 2 -
 SGG 4 - Trésor 4 - MEF 4 - CS 6 - DB 10 -
 Préfecture 3 - JORD 1 - SGM 10 - DCAJL 2 -
 Dtion Stat 2 - SGPR 5 - Gde Chanc. 2 -
 DCCT 1 - DEP 2 - DN 1 - IAA 1 - CES 5 -
 LND 4 - Centrale Scenog. 2